



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Bac 2026 : conditions d'examen dans les lycées français à l'étranger

Question orale n° 668

## Texte de la question

Mme Nathalie Coggia attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions d'organisation des épreuves anticipées de français et de mathématiques du baccalauréat de cette année 2026 pour les élèves de première scolarisés dans les lycées français de l'étranger relevant du groupe 1. Mme la députée rappelle que M. le ministre a récemment répondu à l'Association des parents d'élèves du lycée français de Londres et aux fédérations de parents pour justifier le maintien sur une même journée de ces deux épreuves dans les centres d'examen du groupe 1. Concrètement, les élèves concernés devront passer, le même jour, deux épreuves écrites de plus de quatre heures, fortement coefficientées, alors qu'en France métropolitaine et pour les autres groupes ces épreuves anticipées sont réparties sur deux journées distinctes. Cette concentration crée un net désavantage, pour tous les élèves et en particulier pour les élèves qui bénéficient d'aménagements au titre de besoins éducatifs particuliers et de troubles neurodéveloppementaux, pour lesquels la fatigue et la gestion de l'attention sont déterminantes. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur public sous la tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, coordonne le réseau des établissements français à l'étranger et élabore ce calendrier en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Si l'AEFE met en avant les contraintes d'un calendrier commun à 73 pays et a prévu certains aménagements horaires, il demeure que les familles, les associations de parents d'élèves et les équipes éducatives considèrent que ces correctifs restent insuffisants au regard de l'exigence d'une école inclusive, qui doit garantir à tous une égalité réelle de conditions d'examen, en particulier pour les élèves neuroatypiques. Elles soulignent qu'un simple décalage de vingt-quatre heures de l'épreuve de mathématiques par rapport à celle de français ne remettrait en cause ni le calendrier global ni les délais d'inscription dans l'enseignement supérieur, comme le démontrent les dates retenues pour les épreuves en métropole, où ces deux épreuves anticipées se tiennent déjà sur deux jours. En conséquence, elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend agir, en lien étroit avec l'AEFE, afin que les épreuves anticipées de français et de mathématiques des élèves de première du groupe 1 soient, dès la session de cette année 2026, organisées sur deux jours distincts, dans des conditions pleinement conformes aux principes de l'école inclusive et aux droits des élèves, de tous les élèves et en particulier des plus vulnérables et de ceux présentant des troubles neurodéveloppementaux.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Coggia](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (5<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 668

**Rubrique :** Français de l'étranger

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)